

---

## CONCERTATION POUR LE PACTE ET LA LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLE

---

### Fiche préparatoire à la concertation en groupe de travail **Orientation et formation**

## **Formation tout au long de la vie des actifs agricoles**

### **Définition**

Cette fiche est consacrée à la présentation des outils qui concourent à la formation tout au long de la vie des actifs du secteur agricole.

Les exploitants agricoles ou les salariés des entreprises du secteur du monde agricole, les personnes en reconversion professionnelle disposent de nombreux outils institutionnels et financiers pour se former et monter en compétences.

### **Les établissements d'enseignement agricole**

Les établissements publics et privés sous contrat d'enseignement agricole sont le premier dispositif dont dispose le ministère en charge de l'agriculture pour former les actifs en cours et à venir du secteur – qu'il s'agisse des jeunes en formation initiale scolaire et apprentissage ou des personnes en professionnalisation et reconversion professionnelle par la voie de la formation continue.

Le ministère propose une modalité pédagogique unique, à l'attention des actifs (apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle continue tout au long de la vie) : les certifications, diplômes ou certification de spécialisation évalués par **les unités capitalisables (UC)**. Véritable outil de l'acquisition progressive des compétences, les UC permettent de valider tout au long de la formation, sur une période dédiée ou de façon discontinuée (aussi longtemps que la certification existe) un diplôme par blocs de compétences individuels. Elles permettent également à des personnes déjà qualifiées et/ou expérimentées et en reconversion (en particulier pour les personnes souhaitant s'installer et qui suivent un BPREA) de valider dès leur entrée en formation tout ou partie du diplôme – permettant d'individualiser au maximum la formation et de répondre aux enjeux fort d'adéquation besoin/réponse formative.

### **Les organismes de formation**

Outre le dispositif constitué par les établissements de l'enseignement agricole public ou sous contrat, de nombreux organismes de formation (OF) proposent à l'attention des actifs des formations courtes, qualifiantes (telles que les CQP) ou non. Le premier réseau est composé des Chambres d'agriculture et le maillage d'organismes s'est densifié depuis la réforme de 2018. Ces OF sont financés soit par les stagiaires (financement direct), soit par les entreprises, soit par la caisse des dépôts (via le CPF), soit par les OPCO, soit par les pouvoirs publics (dans le cas des préparations opérationnelles à l'embauche par exemple). Pour ces trois derniers cas, les OF doivent impérativement être certifiés Qualiopi.

S'agissant des CQP, la branche production agricole par l'intermédiaire de sa CPRE a décliné en Normandie les CQP ci-après : salarié agent d'élevage laitier et agent d'élevage porcin.

## Les OPCO

Les OPCO sont les outils des branches pour la promotion des métiers, le développement de l'alternance, la montée en compétence des salariés et le financement des actions de formation.

OCAPIAT est le principal OCPO auquel branche agricole est attachée, mais il n'est pas le seul. En effet, les entreprises des agroéquipements sont principalement regroupées au sein de l'OPCO EP (entreprises de proximité) par exemple.

Quelques chiffres concernant OCAPIAT (2021) :

- 50 branches autour de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-Alimentaire et les Territoires
- 185 000 entreprises du périmètre Ocapiat et dirigeants non-salariés (filiale pêche et cultures marines) dont 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés (93,5 % d'entreprises de moins de 11 salariés) ;
- 1,28 Million de salariés couverts dont 46 % travaillent dans une entreprise de < 50 salariés ;
- 1 Md d'€ de charges de formation ;
- 59,9 Millions d'heures de formation financées ;
- 69 000 contrats d'apprentissage.

OCAPIAT a pour ambition de :

- Soutenir la compétitivité des entreprises et de l'économie
- Accompagner l'effort de professionnalisation des salariés
- Développer des services de proximité dans les territoires
- Être vecteur d'efficacité au service des politiques de branches ou d'inter-branches en matière de formation professionnelle et d'alternance

Les missions principales d'OCAPIAT sont de :

- Promouvoir les différentes modalités de formation auprès de ses différents publics,
- Prendre en charge les actions de formation dans le cadre des dispositions légales et conventionnelles et mobiliser des budgets spécifiques
- Assurer un service de proximité aux entreprises et notamment aux TPE/PME
- Travailler aux côtés des branches professionnelles et notamment leur apporter un appui technique
- Travailler en partenariat avec les organismes de formation et auprès d'autres acteurs
- Développer l'alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation, Pro A)
- Faciliter l'accès des personnes les moins qualifiées à la formation
- Continuer de gérer la collecte des contributions conventionnelles et volontaires relatives à la formation professionnelle

## VIVEA

Les actifs non-salariés agricoles ne sont pas couverts par un OPCO. En 2001, un fond d'assurance formation spécifique et habilité par le ministère a été créé : VIVEA.

Il assure les mêmes missions qu'un OPCO mais avec une gouvernance propre et pour unique public, les chefs d'exploitation agricole.

C'est un partenaire indispensable tant pour les agriculteurs que pour le ministère.

Quelques données sur VIVEA :

- 510 000 cotisants ;
- 23 % d'accès à la formation ;
- 2 M d'heures de formation financées ;
- 60 M€ de budget annuel.

En Normandie, en 2021, VIVEA c'est :

- 32 078 cotisants
- 22,6% d'accès à la formation ; 120 092 heures stagiaires financées
- environ 3,3 M€ mis en œuvre pour financer des actions de formation

### **Les grandes orientations**

VIVEA a présenté son plan stratégique de formation 2021-2026. Construit à partir d'une enquête territoriale, il peut être considéré comme les attentes de la profession en terme de besoins en compétences pour les 5 années à venir. Il s'articule autour de 5 priorités :

- conforter la position du chef d'entreprise ;
- créer de la valeur sur l'exploitation ;
- préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal ;
- développer l'efficacité et la qualité de vie au travail ;
- déployer des solutions digitales au sein de l'exploitation.

Ces besoins se traduisent par des commandes spécifiques de formation qui sont très souvent suivies par OCAPIAT à l'attention des salariés.

En Normandie, les Comités (composés d'agricultrices et d'agriculteurs) déclinent les priorités nationales et mettent en œuvre des commandes spécifiques à travers leurs Appels d'Offres Spécifiques (AOS) sur les thématiques formation suivantes :

- Raisonner son activité d'élevage
- Se projeter pour faire évoluer son entreprise
- Dialoguer, échanger, communiquer efficacement
- Se former pour anticiper et réussir sa transmission et sa reconversion
- Bâtir sa stratégie de diversification et de commercialisation
- Saisir les opportunités du changement climatique
- M'informer et me former sur les enjeux du bas carbone

On notera que le ministère est attentif au plan stratégique de VIVEA et intègre les besoins qui y sont exprimés dans la construction de ses propres certifications lors des rénovations de référentiels.

## **RÉFÉRENCES**

---

- OCAPIAT
- VIVEA
- DGER